



Ville d'Elancourt

DEMANDE D'ENLEVEMENT DE VEHICULE

Je soussigné,

demeurant,

☎ ou ✉

Propriétaire du véhicule de marque et type,

....., immatriculé

stationné

Sollicite le service de la Police Municipale de la Mairie d'Elancourt aux fins de procéder à l'enlèvement de mon véhicule par l'intermédiaire de la :

Société Dépann 2000
48 avenue Pierre Curie
78370 PLAISIR
☎ : 01 30 54 10 02

La société Dépann 2000 est chargée dudit « enlèvement », conformément à la convention en date du 20 juin 2007.

- Il appartient au demandeur d'effectuer les démarches auprès de la société Dépann 2000.
- Le demandeur devra en conséquence remettre à la société précitée, le certificat d'immatriculation du véhicule, barré, daté et signé, portant la mention « POUR DESTRUCTION », ainsi que les clés. Conformément à la réglementation en vigueur, il est rappelé au demandeur que la Préfecture de Versailles devra être informée de la cession du véhicule dans les 15 jours.
- Le demandeur reconnaît que la Mairie d'Elancourt ne saurait être en aucun cas « gardien de la chose ». Il appartient donc au demandeur d'assurer son véhicule jusqu'à l'enlèvement de ce dernier.

Fait à Elancourt, le

Le Demandeur

L'Agent de Police Municipale